

<p>Version 5.0, April 2023</p>	<p>Version 5.0, avril 2023</p>
<p>DATA PROCESSING ADDENDUM</p>	<p>ADDENDUM SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES</p>
<p>This Data Processing Addendum (“DPA”) is concluded between an RTB House’s entity (“RTB House”) and a client’s entity (the “Client”) both specified in the one or more agreements (the “Principal Agreement”) for the provision of digital advertising services (the “Services”) by RTB House. This DPA covers Services rendered to both Clients who are advertisers as well as agencies acting on behalf of one or more advertisers.</p>	<p>Cet addendum sur le traitement des données (l’ « ATD ») est conclu entre une entité de RTB House (« RTB House ») et une entité d’un client (le « Client »), toutes deux spécifiées dans un ou plusieurs contrats (le « Contrat principal ») pour la fourniture de services de publicité numérique (les « Services ») par RTB House. Le présent ATD couvre les Services fournis aux Clients qui sont des annonceurs et aussi aux agences agissant au nom d’un ou de plusieurs annonceurs.</p>
<p>This DPA applies insofar as RTB House uses tracking technologies on digital properties (including websites and mobile applications) indicated by the Client or processes Personal Data pursuant to Instructions of the Client, including personal data made available to RTB House by the Client or on behalf of the Client, for the purpose of providing Services under the Principal Agreement. If neither of the above conditions are met, this DPA does not apply.</p>	<p>Le présent ATD s’applique dans la mesure où RTB House utilise des technologies de suivi sur les propriétés numériques (y compris les sites web et les applications mobiles) indiquées par le Client ou traite les Données à Caractère Personnel conformément aux instructions du Client, y compris les données à caractère personnel mises à la disposition de RTB House par le Client ou au nom du Client, dans le but de fournir des Services dans le cadre du Contrat principal. Si aucune des conditions ci-dessus n’est remplie, le présent ATD ne s’applique pas.</p>
<p>1. DEFINITIONS</p>	<p>1. DÉFINITIONS</p>
<p>1.1. Data Protection Laws mean (i) Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data, and repealing Directive 95/46/EC, (“GDPR”); (ii) UK Retained Regulation (EU) 2016/679 (“UK GDPR”) where any references to GDPR should be understood as references to corresponding provisions of UK GDPR; (iii) national legislation supplementing the</p>	<p>1.1. Les Lois sur la protection des données désignent (i) le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, (le « RGPD ») ; (ii) le Règlement (UE) 2016/679 conservé par le Royaume-Uni (le « RGPD du Royaume-Uni ») où toute référence au RGPD doit être comprise comme une référence aux dispositions correspondantes du RGPD du</p>

<p>GDPR and governing the processing of Personal Data;</p>	<p>Royaume-Uni ; (iii) la législation nationale complétant le RGPD et régissant le traitement des Données à Caractère Personnel ;</p>
<p>1.2. Client Personal Data means any Personal Data processed by RTB House pursuant to Instructions for the purpose of providing Services, including Personal Data made available to RTB House by the Client or on behalf of the Client. For the avoidance of doubt, Client Personal Data does not include (i) RTB House Personal Data and (ii) aggregated statistical information not constituting Personal Data;</p>	<p>1.2. Données à Caractère Personnel du Client désigne toutes les Données à Caractère Personnel traitées par RTB House conformément aux Instructions dans le but de fournir les Services, y compris les Données à Caractère Personnel mises à la disposition de RTB House par le Client ou au nom du Client. Pour éviter toute ambiguïté, les Données à Caractère Personnel du Client n'incluent pas (i) les Données à Caractère Personnel de RTB House et (ii) les informations statistiques agrégées ne constituant pas des Données à Caractère Personnel ;</p>
<p>1.3. Instruction means a direction regarding the scope and manner of processing Client Personal Data, issued by the Client to RTB House in any form, which may include: selected provisions of the Principal Agreement and this DPA, written orders, emails or settings of dedicated online tools made available to the Client by RTB House;</p>	<p>1.3. Instruction désigne une directive concernant l'étendue et la manière de traiter les Données à Caractère Personnel du Client, émise par le Client à RTB House sous quelque forme que ce soit, qui peut inclure : des dispositions sélectionnées du Contrat principal et du présent ATD, des commandes écrites, des courriers électroniques ou les paramètres des outils en ligne dédiés mis à la disposition du Client par RTB House ;</p>
<p>1.4. RTB House Personal Data means (i) any Personal Data that RTB House would have regardless of the Client's use of the Services, in particular traffic data from third parties' digital properties on which advertising banners are to be displayed as part of Services, (ii) Personal Data related to displaying of advertising banners on third party digital properties as part of the Services;</p>	<p>1.4. Données à Caractère Personnel de RTB House désigne (i) toutes les Données à Caractère Personnel que RTB House détiendrait indépendamment de l'utilisation des Services par le Client, en particulier les données de trafic provenant des propriétés numériques de tiers sur lesquelles des bannières publicitaires doivent être affichées dans le cadre des Services, (ii) les Données à Caractère Personnel liées à l'affichage de bannières publicitaires sur les propriétés numériques de tiers dans le cadre des Services ;</p>
<p>1.5. Subprocessor means any person engaged by the Processor pursuant to Article 28(2) and (4) GDPR to process Personal Data;</p>	<p>1.5. Sous-traitant Ultérieur désigne toute personne engagée par le Sous-traitant conformément à l'article 28, paragraphes 2 et 4, du RGPD pour traiter les Données à Caractère Personnel ;</p>
<p>1.6. Controller, Joint Controller, Processor, Data Subject, Personal Data, Personal Data Breach,</p>	<p>1.6. Responsable du traitement, Responsable Conjoint du traitement, Sous-traitant, Personne concernée, Données à Caractère Personnel, Violation de</p>

<p>Supervisory Authority have the same meaning as in the GDPR.</p>	<p>Données à Caractère Personnel, Autorité de contrôle ont la même signification que dans le RGPD.</p>
<p>2. SCOPE OF APPLICATION</p>	<p>2. CHAMP D'APPLICATION</p>
<p>2.1. Where the Client is subject to Data Protection Laws, this DPA applies in its entirety, defining the rights and obligations of the Client and RTB House.</p>	<p>2.1. Lorsque le Client est soumis aux Lois sur la protection des données, le présent ATD s'applique dans son intégralité, définissant les droits et obligations du Client et de RTB House.</p>
<p>2.2. Where the Client is not subject to Data Protection Laws, the following Sections apply to the Client: <u>Section 3</u> (General Obligations), <u>Section 14</u> (Liability), <u>Section 16</u> (Final Provisions). The remaining sections apply only to RTB House as an entity subject to Data Protection Laws and do not create any obligations for the Client.</p>	<p>2.2. Lorsque le Client n'est pas soumis aux Lois sur la protection des données, les sections suivantes s'appliquent au Client : <u>Section 3</u> (Obligations générales), <u>section 14</u> (Responsabilité), <u>section 16</u> (Dispositions finales). Les autres sections s'appliquent uniquement à RTB House en tant qu'entité soumise aux Lois sur la protection des données et ne créent aucune obligation pour le Client.</p>
<p>2.3. In case other local laws to which the Client is subject require making additional arrangements with regard to privacy-related matters concerning the performance of the Principal Agreement, the parties will make such arrangements.</p>	<p>2.3. Si d'autres lois locales auxquelles le Client est soumis exigent que des dispositions <u>supplémentaires</u> soient prises en ce qui concerne les questions liées à la protection de la vie privée dans le cadre de l'exécution du Contrat principal, les parties prendront de telles dispositions.</p>
<p>3. GENERAL OBLIGATIONS</p>	<p>3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES</p>
<p>The Client will ensure and document that for the purpose of providing Services RTB House may:</p> <p>(a) use tracking technologies (in particular <i>cookie</i> files) on digital properties indicated by the Client, in accordance with Directive 2002/58/EC of the European Parliament and of the Council of 12 July 2002 concerning the processing of personal data and the protection of privacy in the electronic communications sector, as amended by Directive 2009/136/EC or any future legislation replacing the same;</p> <p>(b) process Personal Data pursuant to a Client's Instructions in accordance with any laws applicable to such processing.</p>	<p>Le Client s'assurera et documentera que, dans le cadre de la fourniture des Services, RTB House peut :</p> <p>(a) utiliser des technologies de suivi (en particulier des fichiers de cookies) sur les propriétés numériques indiquées par le Client, conformément à la directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, telle que modifiée par la directive 2009/136/CE ou toute autre législation future qui la remplacerait ;</p> <p>(b) traiter les Données à Caractère Personnel conformément aux Instructions du Client, dans le respect de toutes les lois applicables à ce traitement.</p>

4. APPOINTMENT OF PROCESSOR	4. DÉSIGNATION DU SOUS-TRAITANT
4.1. The Client appoints RTB House to process Client Personal Data as a Processor pursuant to documented Instructions.	4.1. Le Client désigne RTB House pour traiter les Données à Caractère Personnel du Client en tant que Sous-traitant conformément aux Instructions documentées.
4.2. RTB House processes RTB House Personal Data as an independent Controller or a Joint Controller with third party entities and this DPA does not apply to such processing. The Client will forward any inquiries regarding RTB House Personal Data to RTB House without undue delay.	4.2. RTB House traite les Données à Caractère Personnel de RTB House en tant que Responsable du traitement indépendant ou en tant que Responsable Conjoint du traitement avec des entités tierces et le présent ATD ne s'applique pas à un tel traitement. Le Client transmettra toute demande concernant les Données à Caractère Personnel de RTB House à cette dernière dans les plus brefs délais.
4.3. The Client may issue Instructions to RTB House during the term of this DPA.	4.3. Le Client peut donner des Instructions à RTB House pendant la durée du présent ATD.
4.4. RTB House will inform the Client if, in RTB House's opinion, a given Instruction constitutes or leads to an infringement of Data Protection Laws.	4.4. RTB House informera le Client si, de l'avis de RTB House, une Instruction donnée constitue ou conduit à une violation des Lois sur la protection des données.
4.5. The Client will ensure appropriate legal basis for processing of Client Personal Data, including it will provide Data Subjects with accurate and exhaustive information on processing Client Personal Data, as required by the Data Protection Laws.	4.5. Le Client veillera à ce que le traitement des Données à Caractère Personnel du Client repose sur une base juridique appropriée, notamment en fournissant aux Personnes concernées des informations exactes et exhaustives sur le traitement des Données à Caractère Personnel du Client, comme l'exigent les Lois sur la protection des données.
4.6. Upon request RTB House will provide the Client with necessary information to fulfil the above obligation.	4.6. Sur demande, RTB House fournira au Client les informations nécessaires pour remplir l'obligation susmentionnée.
4.7. Taking into account the nature of processing and information available to it, RTB House will assist Client in ensuring compliance with the obligations regarding data protection impact assessment pursuant to Articles 35 and 36 GDPR.	4.7. En tenant compte de la nature du traitement et des informations dont elle dispose, RTB House aidera le Client à se conformer aux obligations relatives à l'analyse d'impact de la protection des données en vertu des articles 35 et 36 du RGPD.
4.8. Upon request, RTB House will assist the Client in defining the processing activities conducted as part	4.8. Sur demande, RTB House aidera le Client à définir les activités de traitement menées dans le cadre des

of Services, for the purpose of Client's record of processing activities.	Services, aux fins de l'enregistrement des activités de traitement du Client.
5. NATURE AND PURPOSES OF PROCESSING	5. NATURE ET FINALITÉS DU TRAITEMENT
5.1. RTB House will process Client Personal Data on a continuous basis, in an electronic form and, upon Instructions, may perform the following operations thereon: collection, recording, organisation, structuring, storage, use, disclosure, erasure.	5.1. RTB House traitera les Données à Caractère Personnel du Client de manière continue, sous forme électronique et, sur Instruction, pourra effectuer les opérations suivantes sur ces données : la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'utilisation, la divulgation et l'effacement.
5.2. RTB House will process Client Personal Data for the purpose of creating or editing a personalised ads profiles for subsequent selection and delivery of personalized advertising banners to Data Subjects on third parties' digital properties as part of Services.	5.2. RTB House traitera les Données à Caractère Personnel du Client dans le but de créer ou d'éditer un profil publicitaire personnalisé pour la sélection et la livraison ultérieures de bannières publicitaires personnalisées aux Personnes concernées sur les propriétés numériques de tiers dans le cadre des Services.
5.3. RTB House will not use Client Personal Data for the purpose of providing Services to other clients, unless upon Client's prior consent in written form (including email).	5.3. RTB House n'utilisera pas les Données à Caractère Personnel du Client dans le but de fournir les Services à d'autres clients, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable du Client sous forme écrite (y compris par courrier électronique).
6. CATEGORIES OF DATA SUBJECTS, TYPE OF PERSONAL DATA	6. CATÉGORIES DE PERSONNES CONCERNÉES, TYPE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
6.1. Client Personal Data concerns users visiting digital properties indicated by the Client.	6.1. Les Données à Caractère Personnel du Client concernent les utilisateurs qui visitent les propriétés numériques indiquées par le Client.
6.2. Client Personal Data includes information on Data Subjects' activity on the digital properties indicated by the Client (pages and offers viewed, purchased products, purchase value, etc.), tied to unique online identifiers (cookie ID, mobile advertising ID, device ID, etc.) and technical information regarding Data Subject's browser or device (IP address, user agent, referrer, etc.). The Client may decide to provide other types of Client Personal Data for the purpose of performance of Services.	6.2. Les Données à Caractère Personnel du Client comprennent des informations sur l'activité des Personnes concernées sur les propriétés numériques indiquées par le Client (pages et offres consultées, produits achetés, valeur des achats, etc.), liées à des identifiants en ligne uniques (identifiant de cookie, identifiant publicitaire pour mobile, identifiant de l'appareil, etc.) et à des informations techniques concernant le navigateur ou l'appareil de la Personne concernée (adresse IP, agent utilisateur, référent, etc.). Le Client peut

	décider de fournir d'autres types de Données à Caractère Personnel du Client le concernant aux fins de l'exécution des Services.
7. DURATION OF PERSONAL DATA PROCESSING	7. DURÉE DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
7.1. RTB House will process Client Personal Data for a period of providing Services and afterwards until the data is erased or returned pursuant to a relevant Instruction.	7.1. RTB House traitera les Données à Caractère Personnel du Client pendant la période de fourniture des Services et ensuite jusqu'à ce que les données soient effacées ou renvoyées conformément à une Instruction en ce sens.
7.2. Throughout the term of this DPA Client Personal Data collected by RTB House on the digital properties indicated by the Client will be deleted after 500 days of collection.	7.2. Pendant toute la durée du présent ATD, les Données à Caractère Personnel du Client collectées par RTB House sur les propriétés numériques indiquées par le Client seront supprimées après 500 jours de collecte.
7.3. After the provision of Services terminates, within 120 days RTB House will erase or anonymize Client Personal Data in its possession, unless required otherwise pursuant to an Instruction or Data Protection Laws. If multiple Principal Agreements are executed between the parties, the above term will run from the termination of Services pursuant to the one which expires the latest.	7.3. Après la fin de la fourniture des Services, RTB House effacera ou rendra anonymes les Données à Caractère Personnel du Client en sa possession dans un délai de 120 jours, à moins qu'il n'en soit exigé autrement en vertu d'une Instruction ou des Lois sur la protection des données. Si plusieurs Contrats principaux sont conclus entre les parties, la durée susmentionnée court à compter de la cessation des Services conformément au contrat qui expire le plus tard.
7.4. As a measure necessary to ensure data integrity and availability RTB House may store backup copies of Client Personal Data for up to 375 days after the end of provision of Services. RTB House guarantees that that such Client Personal Data will not be actively used and access to it will be strictly limited.	7.4. En tant que mesure nécessaire pour assurer l'intégrité et la disponibilité des données, RTB House peut conserver des copies de sauvegarde des Données à Caractère Personnel du Client jusqu'à 375 jours après la fin de la fourniture des Services. RTB House garantit que ces Données à Caractère Personnel du Client ne seront pas utilisées activement et que l'accès à celles-ci sera strictement limité.
7.5. Upon Client's request, RTB House will confirm the erasure of Client Personal Data by issuing a certificate of erasure.	7.5. À la demande du Client, RTB House confirmera l'effacement des Données à Caractère Personnel du Client en délivrant un certificat d'effacement.
8. DATA SECURITY MEASURES & CONFIDENTIALITY	8. MESURES DE SÉCURITÉ DES DONNÉES ET

	CONFIDENTIALITÉ
<p>8.1. RTB House will implement and maintain technical and organisational measures required by Article 32 of the GDPR including organisational and technical security measures necessary to protect Client Personal Data from unauthorised or accidental access, loss, alteration, disclosure or destruction, as well as taking into account the nature of processing and available information, assist the Client in ensuring compliance with Client's obligations in that regard.</p>	<p>8.1. RTB House mettra en œuvre et maintiendra les mesures techniques et organisationnelles requises par l'article 32 du RGPD, y compris les mesures de sécurité organisationnelles et techniques nécessaires pour protéger les Données à Caractère Personnel du Client contre l'accès non autorisé ou accidentel, la perte, l'altération, la divulgation ou la destruction, et en tenant compte de la nature du traitement et des informations disponibles, assistera le Client pour assurer la conformité avec les obligations du Client à cet égard.</p>
<p>8.2. The Client may from time to time request additional information on technical and organisational measures implemented by RTB House.</p>	<p>8.2. Le Client peut de temps à autre demander des informations supplémentaires sur les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre par RTB House.</p>
<p>8.3. RTB House will maintain full confidentiality of Client Personal Data, in particular by ensuring that:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) access to Client Personal Data by any employee, agent or contractor of RTB House is strictly limited to those individuals who need to access Client Personal Data for the purpose of performing Services; (b) all its employees, agents or contractors comply with Data Protection Laws and are subject to confidentiality undertakings or professional or statutory obligations of confidentiality. 	<p>8.3. RTB House maintiendra une totale confidentialité des Données à Caractère Personnel du Client, en particulier en s'assurant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) l'accès aux Données à Caractère Personnel du Client par tout employé, agent ou contractant de RTB House est strictement limité aux personnes qui ont besoin d'accéder aux Données à Caractère Personnel du Client aux fins de l'exécution des Services ; (b) tous ses employés, agents ou contractants respectent les Lois sur la protection des données et sont soumis à des engagements de confidentialité ou à des obligations professionnelles ou légales de confidentialité.
<p>9. PERSONAL DATA BREACHES</p>	<p>9. VIOLATIONS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL</p>
<p>9.1. RTB House will notify the Client without undue delay and not later than within 24 hours after becoming aware of any Personal Data Breach regarding Client Personal Data and taking into account the nature of processing and available information assist the Client in ensuring compliance with Client's obligations pursuant to Articles 33 and 34 GDPR.</p>	<p>9.1. RTB House notifiera le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 24 heures après avoir pris connaissance de toute Violation de Données à Caractère Personnel concernant les Données à Caractère Personnel du Client et, en tenant compte de la nature du traitement et des informations disponibles, aidera le Client à assurer la conformité</p>

	avec les obligations du Client en vertu des articles 33 et 34 du RGPD.
9.2. RTB House will cooperate with the Client and reasonably assist in the investigation, containment, mitigation and remediation of Personal Data Breach.	9.2. RTB House coopérera avec le Client et l'assistera raisonnablement dans l'investigation, l'endiguement, l'atténuation et la réparation de la Violation des Données à Caractère Personnel.
9.3. RTB House will without undue delay notify the Client in writing of any request, inspection, audit or investigation by a Supervisory Authority regarding Client Personal Data.	9.3. RTB House informera sans délai le Client par écrit de toute demande, inspection, audit ou enquête par une Autorité de contrôle concernant les Données à Caractère Personnel du Client.
9.4. RTB House will not communicate with Supervisory Authority, Data Subjects or media about Personal Data Breach regarding Client Personal Data without a Client's Instruction, unless required by Data Protection Laws.	9.4. RTB House ne communiquera pas avec l'Autorité de contrôle, les Personnes concernées ou les médias au sujet d'une Violation de Données à Caractère Personnel concernant les Données à Caractère Personnel du Client sans l'Instruction du Client, sauf si les Lois sur la protection des données l'exigent.
10. DATA SUBJECT RIGHTS	10. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE
10.1. Insofar as this is possible, RTB House will assist the Client at no charge in meeting Client's obligations to respond to requests for exercising Data Subject's rights laid down in Chapter III of GDPR, including by: <ul style="list-style-type: none"> (a) providing the Client with information necessary to respond to requests from Data Subjects regarding Client Personal Data; (b) enabling Data Subjects to exercise their rights. 	10.1. Dans la mesure du possible, RTB House aidera gratuitement le Client à respecter les obligations du Client de répondre aux demandes d'exercice des droits de la Personne concernée prévues au chapitre III du RGPD, y compris en : <ul style="list-style-type: none"> (a) fournissant au Client les informations nécessaires pour répondre aux demandes des Personnes concernées relatives aux Données à Caractère Personnel du Client ; (b) permettant aux Personnes concernées d'exercer leurs droits.
10.2. RTB House will not communicate with Data Subjects without a Client's Instruction, unless required by Data Protection Laws.	10.2. RTB House ne communiquera pas avec les Personnes concernées sans une Instruction du Client, sauf si les Lois sur la protection des données l'exigent.
11. SUBPROCESSING	11. SOUS-TRAITEMENT ULTÉRIEUR
11.1. The Client authorises RTB House to appoint Subprocessors within the scope of data processing indicated in this DPA and agrees that such	11.1. Le Client autorise RTB House à désigner des Sous-traitants Ultérieurs dans le cadre du traitement des données indiqué dans le présent ATD et accepte que

<p>Subprocessors may engage further Processors to process Client Personal Data.</p>	<p>lesdits Sous-traitants Ultérieurs puissent engager d'autres Sous-traitants pour traiter les Données à Caractère Personnel du Client.</p>
<p>11.2. At the date of execution of this DPA, RTB House engages the following Subprocessors:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● RTB House S.A. (seat: Warsaw, Poland, company number: 0000462115), scope: provision of IT system infrastructure, which further engages: <ul style="list-style-type: none"> ○ Google Ireland Ltd., (seat: Dublin, Ireland, company number: 368047), scope: provision of cloud services; ● RTB House Services sp. z o.o. (seat: Warsaw, company number: 0000698508), scope: campaign management. 	<p>11.2. À la date d'exécution du présent ATD, RTB House fait appel aux Sous-traitants Ultérieurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● RTB House S.A. (siège : Varsovie, Pologne, numéro d'entreprise : 0000462115), domaine : fourniture de l'infrastructure du système informatique, qui fait en outre appel à : <ul style="list-style-type: none"> ○ Google Ireland Ltd, (siège : Dublin, Irlande, numéro d'entreprise : 368047), domaine : fourniture de services en nuage ; ● RTB House Services sp. z o.o. (siège : Varsovie, numéro d'entreprise : 0000698508), domaine : gestion de la campagne.
<p>11.3. Before appointing a new Subprocessor, RTB House will duly notify the Client about its identity and scope of engagement. If within 7 days of such notice the Client objects to the appointment, RTB House will refrain from engaging the Subprocessor.</p>	<p>11.3. Avant de désigner un nouveau Sous-traitant Ultérieur, RTB House informera dûment le Client de son identité et de l'étendue de son engagement. Si, dans les 7 jours suivant cette notification, le Client s'oppose à la désignation, RTB House s'abstiendra d'engager ce Sous-traitant Ultérieur.</p>
<p>11.4. With respect to each Subprocessor, prior to disclosing Client Personal Data, RTB House will ensure that:</p> <ol style="list-style-type: none"> (a) Subprocessor is capable of providing sufficient guarantees to implement appropriate technical and organisational measures in such a manner that processing will meet the requirements of GDPR, this DPA and ensure the protection of the rights of Data Subjects, including by carrying out adequate due diligence; (b) processing by Subprocessor is governed either by a contract or other legal act under Data Protection Laws that imposes the same data protection obligations as set out in this DPA and, upon request, provide Client with copiers thereof (which may be redacted to remove information not relevant to requirements of GDPR). 	<p>11.4. Avant de divulguer les Données à Caractère Personnel du Client à un Sous-traitant Ultérieur, RTB House s'assurera que :</p> <ol style="list-style-type: none"> (a) le Sous-traitant Ultérieur est en mesure de fournir des garanties suffisantes pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD et du présent ATD et assure la protection des droits des Personnes concernées, y compris en faisant preuve de la vigilance adéquate ; (b) le traitement par le Sous-traitant Ultérieur est régi soit par un contrat, soit par un autre acte juridique en vertu des Lois sur la protection des données, qui impose les mêmes obligations en matière de protection des données que celles énoncées dans le présent ATD et, sur demande, fournir au Client des copies de celui-ci (qui peuvent être expurgées pour supprimer les

	informations qui ne sont pas pertinentes pour les exigences du RGPD).
12. INTERNATIONAL TRANSFERS	12. TRANSFERTS INTERNATIONAUX
RTB House will not transfer or permit any Client Personal Data to be transferred to a territory outside of the European Economic Area unless (i) it is necessary to follow Client's Instructions, and (ii) RTB House has undertaken measures necessary to ensure that transfer is in compliance with Data Protection Laws. Those measures may include, in particular, executing standard data protection clauses referred to in article 46(2)(c) GDPR.	RTB House ne transférera pas ou n'autorisera pas le transfert de Données à Caractère Personnel du Client vers un territoire situé en dehors de l'Espace Économique Européen à moins que (i) cela ne soit nécessaire pour suivre les Instructions du Client, et (ii) que RTB House ait pris les mesures nécessaires pour garantir que le transfert est conforme aux Lois sur la protection des données. Ces mesures peuvent inclure, en particulier, l'exécution des clauses types de protection des données visées à l'article 46, paragraphe 2, point c), du RGPD.
13. AUDIT RIGHTS	13. DROITS D'AUDIT
13.1. RTB House will provide the Client with all information necessary to demonstrate compliance with this DPA and Data Protection Laws.	13.1. RTB House fournira au Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent ATD et des Lois sur la protection des données.
13.2. RTB House will allow for and contribute to audits concerning Client Personal Data conducted by the Client or an independent auditor mandated by the Client. The Client will give RTB House reasonable notice of any audit to be conducted under this Section, indicating its scope, form and desired RTB House input.	13.2. RTB House autorisera et contribuera aux audits concernant les Données à Caractère Personnel du Client menés par le Client ou par un auditeur indépendant mandaté par le Client. Le Client notifiera RTB House suffisamment à l'avance de tout audit devant être effectué en vertu de la présente section, en indiquant sa portée, sa forme et la contribution souhaitée de RTB House.
14. LIABILITY	14. RESPONSABILITÉ
RTB House will compensate the Client for direct damages incurred by the Client as a result of a violation of this DPA, including accidental loss, disclosure, destruction or damage to Client Personal Data on the part of RTB House or any of its Subprocessors, except where any of the above resulted from following Client's Instructions. For the avoidance of doubt, any limits on RTB House's liability established in the Principal Agreement shall not apply to this Section.	RTB House indemnifiera le Client pour les dommages directs subis par le Client suite à une violation du présent ATD, y compris la perte accidentelle, la divulgation, la destruction ou l'endommagement des Données à Caractère Personnel du Client de la part de RTB House ou de l'un de ses Sous-traitants Ultérieurs, sauf si l'une des situations susmentionnées résulte du respect des Instructions du Client. Pour éviter toute ambiguïté, aucune limite à la responsabilité de RTB House établie dans le Contrat principal ne s'applique à la présente section.
15. TERM AND TERMINATION	15. DURÉE ET RÉSILIATION

<p>15.1. The Client may terminate this DPA with immediate effect, if RTB House or any of its Subprocessors violates the provisions of this DPA or any relevant Data Protection Laws.</p>	<p>15.1. Le Client peut résilier le présent ATD avec effet immédiat, si RTB House ou l'un de ses Sous-traitants Ultérieurs viole les dispositions du présent ATD ou l'une des Lois pertinentes sur la protection des données.</p>
<p>15.2. RTB House may terminate this DPA if the Client:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) objects pursuant to Section 11.3. to a Subprocessor which RTB House considers necessary to provide the Services; (b) issues an Instruction, including as a result of conducting an audit pursuant to Section 13, which RTB House considers not feasible to implement. 	<p>15.2. RTB House peut mettre fin au présent ATD si le Client:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) refuse conformément à la section 11.3. un Sous-traitant Ultérieur que RTB House considère comme nécessaire pour fournir les Services ; (b) émet une Instruction, y compris à la suite d'un audit effectué conformément à la section 13, dont la mise en œuvre n'est pas jugée réalisable par RTB House.
<p>16. FINAL PROVISIONS</p>	<p>16. DISPOSITIONS FINALES</p>
<p>16.1. In the event of discrepancies between this DPA and any other agreement concluded between the parties, including Principal Agreement, this DPA prevails processing unless the latter specifically stipulates otherwise.</p>	<p>16.1. En cas de divergence entre le présent ATD et tout autre accord conclu entre les parties, y compris le Contrat principal, le présent ATD prévaut pour le traitement, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans ce dernier.</p>
<p>16.2. In case any part of this DPA is deemed invalid or unenforceable, the remainder of this DPA will be construed in a manner preserving the parties' intentions as closely as possible.</p>	<p>16.2. Si une partie du présent ATD est jugée invalide ou inapplicable, le reste de l'ATD sera interprété de manière à préserver au mieux les intentions des parties.</p>
<p>16.3. Each party may propose amendments to this DPA which it considers to be required by Data Protection Laws or other regulations, interpretations, decisions or guidelines. In such cases, parties will cooperate to amend this DPA accordingly.</p>	<p>16.3. Chaque partie peut proposer des modifications au présent ATD qu'elle considère comme requises par les Lois sur la protection des données ou d'autres réglementations, interprétations, décisions ou lignes directrices. Dans ce cas, les parties coopéreront pour modifier le présent ATD en conséquence.</p>
<p>16.4. Unless disputes between the parties are resolved amicably, this DPA will be interpreted, construed and enforced in accordance with the law and by courts of a country:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) specified in Principal Agreement, if it is a country from the European Union; (b) where RTB House is registered. 	<p>16.4. À moins que les litiges entre les parties ne soient résolus à l'amiable, le présent ATD sera interprété et appliqué conformément à la loi et par les tribunaux d'un pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) spécifié dans le Contrat principal, s'il s'agit d'un pays de l'Union européenne ; (b) où RTB House est immatriculée.

16.5. To the extent permitted by the law, each party may assign the rights and obligations arising out of this DPA onto a third party upon the other party's consent.	16.5. Dans la mesure où la loi le permet, chaque partie peut céder à un tiers les droits et obligations découlant du présent ATD, avec le consentement de l'autre partie.
16.6. This DPA supersedes all other prior understandings between the parties with respect to the subject matter hereof.	16.6. Le présent ATD remplace tous les autres accords antérieurs entre les parties en ce qui concerne l'objet du présent ATD.
16.7. For any requests with regard to the processing of Client Personal Data, the Client will contact RTB House at dpo@rtbhouse.com .	16.7. Pour toute demande concernant le traitement des Données à Caractère Personnel du Client, le Client contactera RTB House à l'adresse dpo@rtbhouse.com .